

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Avenant à la convention nationale hôpitaux/organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé le cinquième avenant à la convention nationale du 12 décembre 2019 conclue entre les hôpitaux et les organismes assureurs.

L'avenant comprend des dispositions relatives à :

- l'adaptation de la liste des prestations en hospitalisation de jour à la suite de modifications de la nomenclature
- l'adaptation de la disposition relative à l'indexation
- l'ajout des antimycosiques et des antiviraux à la liste des médicaments éligibles à l'hospitalisation à domicile

L'avenant peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be